

# Projet d'évaluation pour l'année scolaire 2021-2022<sup>1</sup>

## Contrôle continu du baccalauréat.

### Enseignement technologique

#### Préambule

Les enseignantes et enseignants du lycée Blaise Pascal, réunis en groupes disciplinaires et en concertation interdisciplinaire, s'entendent sur le présent document afin de préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale). Ce projet collectif d'évaluation, débattu au lycée en conseil pédagogique, s'inscrit dans un cadre règlementaire fixé au niveau national. Il a pour but de rendre visible et explicite la réflexion de l'équipe enseignante sur l'acte pédagogique de l'évaluation. Il permet notamment d'en partager les principes avec les élèves et leurs familles.

#### Cadre général

Tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière qui s'appelle le contrôle continu. L'objectif du projet d'évaluation est d'explicitier les moyennes des bulletins, et donc les notes qui les composent, qui rendront compte à chaque trimestre des acquis et des progrès des élèves aux différentes étapes du cycle terminal. Ce projet d'évaluation est rendu public ; son élaboration se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est révisable tous les ans.

#### Principes et engagements

- Les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement ;
- Les élèves sont évalués de manière équitable dans chaque enseignement : la nature des évaluations composant la moyenne et les critères d'évaluation sont concertés au sein d'une même discipline ;
- Les élèves savent que certaines évaluations seront communes à plusieurs classes ;
- Toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs ;
- Les élèves sont évalués dans des situations variées et selon diverses formes, y compris à l'oral ;
- Les évaluations sont accompagnées d'appréciations constructives qui permettent aux élèves de percevoir leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer ;
- **Les élèves reçoivent à chaque période un nombre suffisant et raisonnable de notes afin que la moyenne de la période soit bien représentative de leurs acquis. Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité, prévue par l'article L. 511-1 du code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits.**

#### Absentéisme

1. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne trimestrielle, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention selon les modalités précisées dans le [règlement intérieur du lycée](#).
2. Si les épreuves de rattrapage ne sont pas effectuées et que le Conseil de classe juge le nombre d'évaluations insuffisant, alors la moyenne **annuelle** de l'élève ne pourra être retenue pour le baccalauréat et sera remplacée

---

<sup>1</sup> **BOEN du 29 juillet 2021** - Baccalauréats général et technologique. Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022  
Note de service du 28-7-2021 (NOR : MENE2121270N)

par une convocation à une **évaluation ponctuelle** organisée par le chef d'établissement à titre d'évaluation de remplacement. Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée au cours du premier trimestre de l'année de terminale et porte sur le programme de la classe de première. Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale. **La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne annuelle manquante.**

3. Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la **note zéro est attribuée pour cet enseignement.**

4. À cette convocation consécutive à une absence lors d'une évaluation, peut s'ajouter une sanction disciplinaire conformément à l'article R. 511-13 du Code de l'éducation et aux circulaires n° 2011-111 et n° 2011-112 du 1er janvier 2011 relatives respectivement au règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement et à l'organisation des procédures disciplinaires.

### Cas de fraude

En ce qui concerne les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement : « *En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il établit un rapport contresigné par le ou les auteurs de la fraude. En cas de refus de contresigner, mention en est portée au rapport. La fraude ou tentative de fraude pourra entraîner une modification de la note obtenue à cette évaluation et faire l'objet de sanctions disciplinaires* ».

## TRONC COMMUN

### Histoire-géographie, EMC

	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre
<b>1<sup>ère</sup> et Tale H-G</b>	• <b>Au moins 2 notes</b>	• <b>Au moins 2 notes</b>	• <b>Au moins 2 notes</b>
	<p><u>Evaluations écrites</u> ou <u>orales</u>, <u>travaux individuels</u> ou <u>collectifs</u>, proposés <u>en classe</u> ou <u>hors classe</u>.</p> <p>Les évaluations porteront sur la validation de <u>connaissances</u> par le biais de <u>questions simples</u> et de <u>l'analyse de document(s)</u>. Ces compétences peuvent être aussi validées par des <u>tests de connaissances</u> courts et ponctuels.</p> <p>La <u>durée</u> des évaluations tiendra compte et sera adaptée à la nature des compétences évaluées : de <u>5 minutes</u> pour les plus courtes à <u>2 heures</u> pour les plus longues, notamment les <u>épreuves communes</u>.</p>		
<b>1<sup>ère</sup> et Tale EMC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type d'évaluation : travail de groupe (recherche) / un oral / une synthèse écrite</li> <li>• <b>Au moins 2 notes annuelles parmi les 3 types d'évaluation.</b></li> </ul>		

### Langues vivantes

Dans l'ensemble des matières langues vivantes (Langue A, B), les compétences évaluées sont les suivantes : Compréhension Orale (CO)/ Compréhension Ecrite(CE) / Expression Orale (EO) avec Interaction Orale (IO) / Expression Ecrite (EE).

Les connaissances étant nécessaires et indispensables à la construction de l'apprentissage de la langue, elles peuvent être soumises à l'évaluation et pourront être intégrées à la moyenne du trimestre.

	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre
<b>1<sup>ère</sup> LV et Tale LV</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 3 notes dont 2 représentatives d'une activité langagière (CO, EO, CE, EE)</li> <li>• Evaluation sur les connaissances (vocabulaire, civilisation, leçon...) : coefficient moins élevé, mais note incluse dans la moyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 3 notes dont 2 représentatives d'une activité langagière (CO, EO, CE, EE)</li> <li>• Evaluation sur les connaissances (vocabulaire, civilisation, leçon...) : coefficient moins élevé, mais note incluse dans la moyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 3 notes dont 2 représentatives d'une activité langagière (CO, EO, CE, EE)</li> <li>• Evaluation sur les connaissances (vocabulaire, civilisation, leçon...) : coefficient moins élevé, mais note incluse dans la moyenne</li> </ul>
<b>Tale pour LVA et LVB</b>	<p><b>Attestation en langues</b> : évaluation au cours de l'année de terminale, notes non divulguées, mais incluses dans le 3<sup>ème</sup> trimestre, notes qui compteront comme évaluations représentatives.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Oral ETLV</b> : 10 minutes d'EO sur un projet technologique étudié en ETLV. Evaluation sur temps banalisé. Période indicative : mi-mai</li> <li>• <b>CO</b> : sur 1h banalisée. Période indicative : début avril</li> <li>• <b>CE+EE</b> : sur 1h30 banalisée. Période indicative : début avril.</li> </ul> <p><b>Les épreuves de CO, EE et CE seront communes aux différentes classes.</b></p>		

## Mathématiques

	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre
<b>1<sup>ère</sup> et Tale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 2 évaluations certificatives en classe</li> <li>• évaluations diverses (devoirs maison, interrogations de connaissances...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 2 évaluations certificatives en classe</li> <li>• évaluations diverses (devoirs maison, interrogations de connaissances...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 2 évaluations certificatives en classe</li> <li>• évaluations diverses (devoirs maison, interrogations de connaissances...)</li> </ul>

## Education Physique et sportive

Les apprentissages en EPS visent **des Attendus de Fin de Lycée (AFL)** qui recouvrent plusieurs domaines de compétences. L'évaluation certificative en EPS est réalisée au terme d'un cycle d'apprentissage de 12 à 18 heures en terminale pour les AFL1 (compétences d'ordre moteur) et au fil de l'eau (pendant le cycle) pour les AFL2 et AFL3 (compétences méthodologiques et sociales). Cette durée d'apprentissage correspond approximativement à un trimestre. L'élève doit donc avoir 3 notes en fin d'année mais il peut être évalué à partir de 2 notes, en cas de dispense temporaire par exemple.

Les 3 activités dans lesquelles les AFL sont visés doivent appartenir à **3 Champs d'Apprentissage (CA) distincts** parmi : 1 – Réaliser une performance maximale (athlétisme, natation...), 2 - Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains (course d'orientation, escalade...), 3 - Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée (danse, arts du cirque, acrosport...), 4 - Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner (Sports collectifs, sports de raquette, sports de combat) et 5 - Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir (step, musculation...).

	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre
<b>Tale</b>	<p><b>AFL1 en fin de trimestre</b></p> <p><b>AFL2 et AFL3 en cours de cycle d'apprentissage</b></p>	<p><b>AFL1 en fin de trimestre</b></p> <p><b>AFL2 et AFL3 en cours de cycle d'apprentissage</b></p>	<p><b>AFL1 en fin de trimestre</b></p> <p><b>AFL2 et AFL3 en cours de cycle d'apprentissage</b></p>

### Dispense d'EPS :

Seul un certificat médical (médecin) peut dispenser un élève de l'évaluation dans l'activité. Cependant, si l'élève a effectué la moitié au moins du cycle d'apprentissage, il devra repasser l'épreuve lors d'un rattrapage.

## Enseignements de spécialité

### 1<sup>ère</sup> STMG : Sciences de gestion et du numérique

	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre
1 <sup>ère</sup>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3 à 5 évaluations</li><li>• orales et écrites</li><li>• durée: de 15 min à 2 h</li><li>• coefficient de 1 à 3 selon la durée de l'épreuve et les exigences.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3 à 5 évaluations</li><li>• orales et écrites</li><li>• durée: de 15 min à 2 h</li><li>• coefficient de 1 à 3 selon la durée de l'épreuve et les exigences.</li></ul> <p><i>Préparation de l'étude</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3 à 5 évaluations</li><li>• orales et écrites</li><li>• durée: de 15 min à 2 h</li><li>• coefficient de 1 à 3 selon la durée de l'épreuve et les exigences.</li></ul> <p><i>Evaluation de l'étude</i></p>
	L'élève est évalué aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. L'oral est notamment travaillé par le maintien de l'étude de gestion en première qui sera une bonne préparation au Grand Oral de terminale.		

### 1<sup>ère</sup> STI2D : Innovation Technologique

	1 <sup>er</sup> Trimestre	2 <sup>ème</sup> Trimestre	3 <sup>ème</sup> Trimestre
1 <sup>ère</sup>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3 notes minimum</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3 notes minimum</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 notes (réalisation du projet)</li><li>• 1 note d'oral de fin de projet</li></ul>
	<p>Ces évaluations s'adosseront à des productions individuelles ou collectives. on entend par production individuelle ou collective :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• des <b>exposés oraux</b> réalisés à l'occasion de revue(s) de projet ;</li><li>• des <b>activités de maquettage numérique</b> relatives à l'élaboration de modèle(s) de représentation ou de simulation de toute nature ;</li><li>• des <b>réalisations</b> matérialisant tout ou partie de prototype(s) ;</li><li>• des <b>travaux écrits</b> au format papier ou numérique.</li></ul> <p>Au troisième trimestre, l'évaluation prendra appui sur le projet de 36 heures, en équilibrant le poids d'évaluations du travail fourni lors des phases de réalisation du projet, et d'une présentation individuelle finale sous forme d'un temps d'exposé suivi d'un temps de questions avec un enseignant.</p>		